



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Environmental Assessment  
Section

Section des évaluations  
environnementales

Sainte-Foy, 13 octobre 2006

Commission conjointe chargée d'examiner le Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

a/s Madame Monique Gélinas

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Votre réf.

Notre réf.

4191-15-C81

**Objet :** Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Madame,

Vous trouverez ci-dessous la réponse d'Environnement Canada à la question que la commission nous a adressée par courrier le 2 octobre dernier.

1. **Pouvez-vous confirmer à la commission d'examen conjoint que notre ministère a installé une grille interdisant l'accès non autorisé à la grotte située sur le Gros Cacouna et qui pourrait receler de l'art rupestre authentique?**

Oui, nous sommes en mesure de vous confirmer que des travaux pour interdire l'accès à la grotte ont été complétés le 3 août dernier. D'ailleurs, le document déposé à la commission par M. Gérard Michaud le 2 septembre (DM29.4) contient des photos (les figures 2 et 3) qui montrent le grillage qui a été installé par les Service canadien de la faune pour interdire l'accès à la grotte.

En espérant le tout à la satisfaction des membres de la commission.

Veillez agréer, Madame Gélinas, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louis Breton, analyste principal

- c. c. Jean-Yves Charette (Service canadien de la faune)  
Jacques Grondin (Agence canadienne d'évaluation environnementale)  
Marc Provencher (Environnement Canada)

